

Accusé de réception en préfecture 02B-242000354-20200928-BUR-AG-20-028-

Date de télétransmission : 16/10/2020 Date de réception préfecture : 16/10/2020

CUMUNITÀ D'AGGLUMERAZIONE DI BASTIA

Bureau du 28 septembre 2020

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET: ZAE Erbajolo - versement d'une subvention exceptionnelle à l'association EMAHO

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre 2020 à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc Technologique, ZAE d'Erbajolo sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS: Louis POZZO DI BORGO, Jean-Jacques PADOVANI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Pierre SAVELLI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRI, Emmanuelle de GENTILI.

POUVOIRS: -

ABSENTS: Marie-Hélène PADOVANI, Guy ARMANET, Gilles SIMEONI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum: 7

Votants: 10 Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 1

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET: ZAE Erbajolo - versement d'une subvention exceptionnelle à l'association EMAHO

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau ;

Vu la demande d'exonération de loyers déposée par l'association EMAHO, locataire au sein du bâtiment Maison du Parc Technologique de la ZAC d'Activités Economiques d'Erbajolo, auprès du concessionnaire ;

Considérant la situation financière de l'association EMAHO ;

Considérant les activités de l'association EMAHO et leur impact positif sur le territoire communautaire ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE

(Abstention : Jean-Jacques Padovani)

Le principe d'un soutien à l'association EMAHO pour l'aider à honorer le paiement de ses loyers de janvier à juin 2020 sous la forme d'une subvention exceptionnelle versée à l'association ;

DECIDE

D'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 euros à l'association EMAHO;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

AUTORISE

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire après dépôt en préfecture le 16 SEP. 2020 et publication ou partieur.

et publication ou nu cation

La Directrice de l'Administration Générale

Nora MOGHRAOUI



Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia

U Presidente Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification